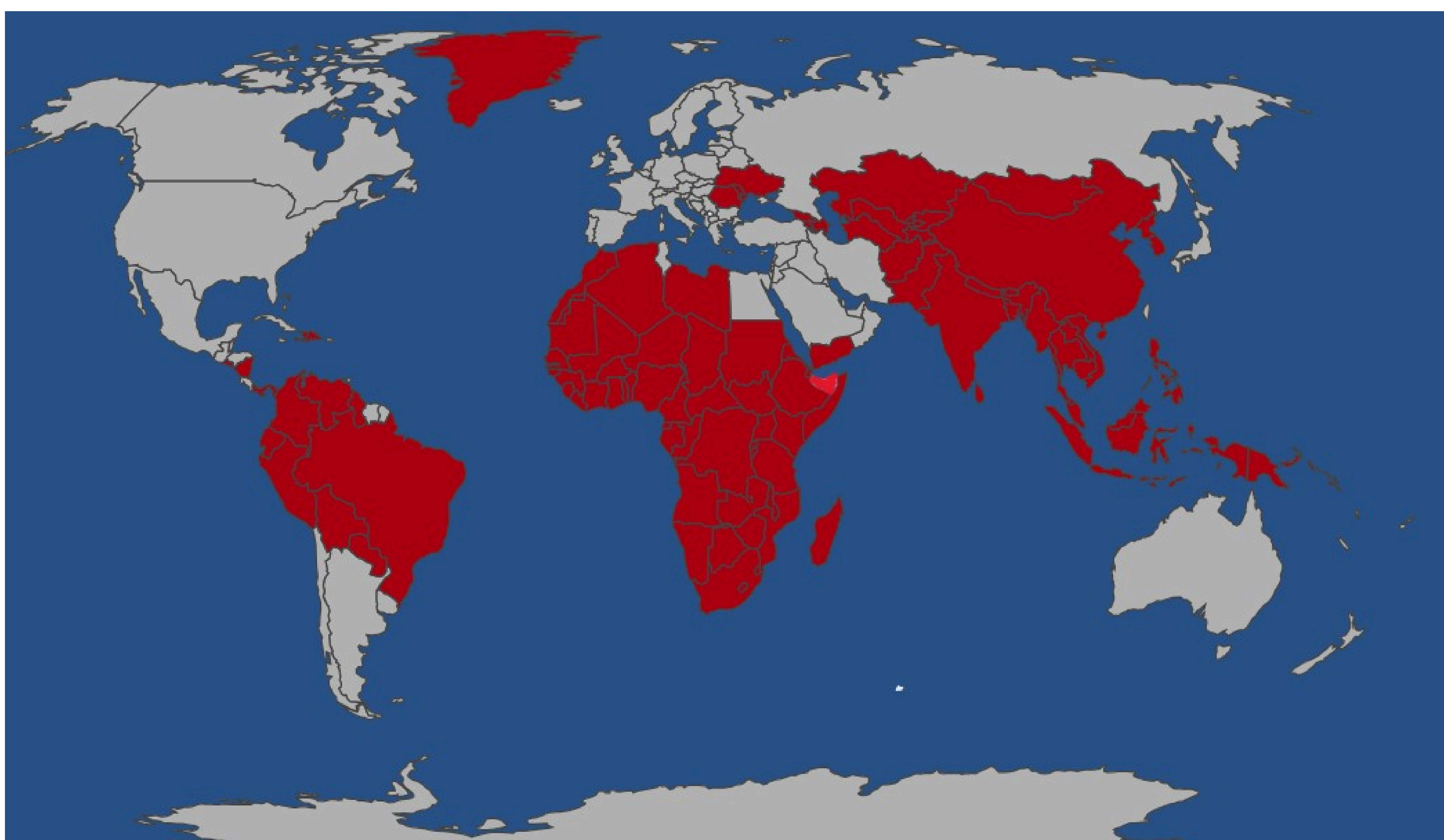


Indication vaccination BCG



La vaccination BCG a pour but de **diminuer le risque de tuberculose grave** (miliaire/méningée) chez l'enfant, **surtout chez le moins de 5 ans**. Elle doit être réalisée le plus tôt possible **après l'âge de 1 mois**. Cette vaccination est **recommandée** chez les enfants appartenant **aux situations à risques suivantes :**

- 1 Enfant né dans un pays à forte endémie de tuberculose (cf carte ci dessous*).
- 2 Au moins un des parents originaire d'un pays à forte endémie de tuberculose*.
- 3 Séjour dans un pays à forte endémie de tuberculose d'une durée > 1 mois.
- 4 Enfant né ou résidant en Ile-de-France, Guyane, Mayotte.
- 5 Antécédents familiaux de tuberculose (collatéraux ou ascendants directs) datant de moins de 5 ans.
- 6 Toute autre situation jugée à risque d'exposition au bacille tuberculeux par le médecin (situation socio-économique précaire, contact avec populations migrantes...).



*Cartographie des pays avec une forte incidence de tuberculose soit > 40/100 000 habitants/an selon Santé Publique France 2022

